

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Nouméa, le 17 JUL 2012

N° 3040- 25 /GNC/SG12

RAPPORT AU CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Objet : Gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'année 2011.

1. INTRODUCTION

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 institue une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP). Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique.

Par délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est destiné aux actions relatives aux déchets présentant un risque pour l'environnement, comme l'élimination de stocks historiques orphelins, l'aide à la mise en place de filières réglementées ou l'étude de gisements. Il ne se substitue pas aux réglementations existantes dans le domaine des déchets, telles que la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou les réglementations provinciales relatives aux déchets. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces et les communes. Les demandes éligibles peuvent concerner des filières réglementées ou non, le comité ayant constaté que les actions réalisées dans le cadre de filières non réglementées nécessitent plus fréquemment des aides, la réglementation de la filière permettant une autogestion de celle-ci.

Conformément à l'article 7 de la délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003 un rapport sur la gestion du fonds doit être présenté au congrès chaque année. Ce bilan doit faire ressortir la nature, le montant des ressources et leur emploi, ainsi que l'inventaire des actions concrètes conduites pendant l'année écoulée et les résultats observés ou attendus.

Tel est l'objet du présent rapport.

2. RESSOURCES DU FONDS

Les recettes du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions de son origine au 31 décembre 2011 s'élèvent à :

- en recettes réelles: 905 993 011 F CFP dont 194 400 898 F CFP au titre de l'année 2011,
- en inscriptions budgétaires : 803 149 901 F CFP dont 175 000 000 F CFP au titre de l'année 2011.

Le détail des inscriptions budgétaires et des recettes réelles est présenté dans la figure 1 cidessous.

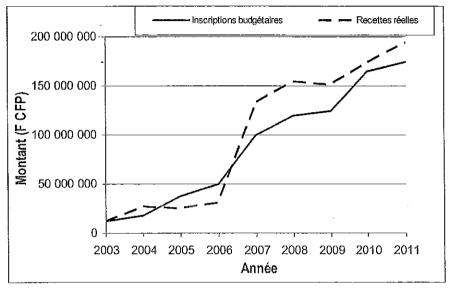


Figure 1 – Suivi des inscriptions budgétaires et des recettes réelles de la TAP

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions est exigible sur 8 types de produits importés mais n'est activée que sur certains. Le tableau ci-dessous reprend dans le détail les produits concernés :

Type de produits	Exigible	Activé	
Huile lubrifiante (positions 2710.19.91 à 2710.19.99)	X	X	
Pneumatique neuf en caoutchouc (position 4011)	X	X	
Pneumatique usagé ou rechapé en caoutchouc (position 4012)	X	X	
Chambre à air en caoutchouc (position 4013)	X		
Boîte en aluminium pour le conditionnement (position 7612.90.10)	X		
Bouchon, capsule (position 8309)	X		
Pile et batterie de pile (position 8506)	X	X	
Accumulateur électrique (position 8507)	X	X	

Jusqu'en 2007, seules les huiles lubrifiantes avaient été activées par adoption de la délibération n° 367 du 3 avril 2003 portant modification du tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie.

L'augmentation significative des recettes de la TAP à partir de l'année 2007 (cf. figure 1), correspond à l'adoption de la délibération n° 253 du 28 décembre 2006 portant modification du tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie et activant la TAP aux marchandises suivantes : pneumatiques neufs ou rechapés, piles et batteries de piles électriques et accumulateurs électriques. En 2008 et 2009, on constate une stabilisation des recettes, puis une augmentation progressive depuis 2010.

Sur la base des recettes relatives à la taxe de base à l'importation (TBI) perçues par la direction régionale des douanes sur la période de 2008 à 2010 pour les positions correspondant aux types de produits non encore activés, une estimation a été faite des ressources supplémentaires potentielles du fonds TAP. La somme estimée s'élève à environ 22 000 000 F CFP par an.

3. EMPLOI DU FONDS

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé au 31 décembre 2011 s'élève à 567 868 656 F CFP dont 46 800 000 F CFP au titre de l'année 2011.

Les subventions affectées à chaque demandeur, par année, se répartissent comme présenté dans la figure 2 ci-dessous :

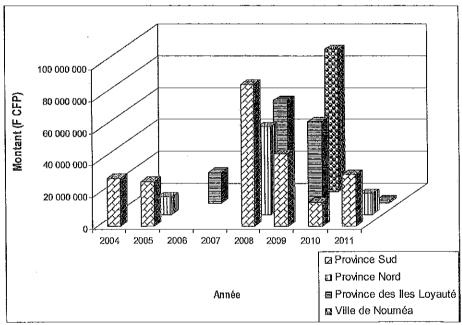


Figure 2 – Répartition des subventions par demandeur et par année

Il est à noter que ce fonds a répondu favorablement à la quasi-totalité des demandes, excepté dans les cas présentés ci-dessous :

- 2004 : financement partiel du programme de la province Sud, une partie de la demande concernant une filière non encore règlementée ;
- 2005 : financement partiel du programme de la province Sud afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;
- 2006 : financement partiel du programme de la province des îles Loyauté afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;

- 2008 : financement partiel du programme de la province Sud afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;
- 2009 : financement partiel du programme de la province Sud, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration; financement partiel du programme de la ville de Nouméa, la demande ne justifiant pas une nouvelle intervention du comité (action ayant déjà été subventionnée de façon significative par le comité au cours de la même année);
- 2010 : financement partiel du programme de la province Sud, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration ;
- 2011: financement partiel du programme de la province Sud, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration; financement partiel du programme de la province Nord, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration.

Le comité de gestion du fonds des actions de lutte contre les pollutions s'est réuni deux fois en 2011, en juin à Nouméa et en septembre à Koné.

Lors du comité se tenant à Nouméa, a été organisé la visite du centre de tri, de transfert et de valorisation de Ducos ainsi que de la zone réhabilitée de l'ancienne « fosse à huile », réhabilitation financée en partie par le fonds TAP (montant de la subvention : 81 000 000 F CFP). De telles visites sont organisées afin de permettre aux membres de mieux appréhender les actions réalisées.

3.1 Financements accordés à la province des îles Loyauté

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province des îles Loyauté est de 163 958 242 F CFP. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2006	17 543 242	Soutien à la mise en place d'une filière :	
		- traitement des huiles usagées (HU),	=> Opération terminée pour un montant total de 10 417 732 F CFP.
		- élimination des batteries usagées (BU),	=> Opération terminée pour un montant total de 7 125 510 F CFP.
		pour préparer la transition vers une filière réglementée.	=> Délibération nº 2007-60/API adoptée le 30 août 2007.
			=> Délibération n° 2007-61/API adoptée le 30 août 2007.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2007	30 000 000	Soutien à la mise en place d'une filière : - traitement des véhicules hors d'usage (VHU), pour préparer la transition vers une filière réglementée.	L'opération n'ayant pu se mettre en place, cette subvention a été réaffectée au projet de la province des îles Loyauté présenté courant 2008 devant le comité.
2008	64 115 000 complétés par la réaffectation des 30 000 000 ¹	Soutien à la mise en place : - de la gestion d'un centre de tri et transit des déchets autres que les déchets ménagers sur Lifou (aide sur 1 ère année de fonctionnement),	-> Opérations terminées pour un montant liquidé total de 110 503 128 F CFP (84 196 657 F CFP → collecte des déchets & 26 306 471 F CFP → traitement des déchets) dont 94 115 000 F CFP financés par le fonds TAP.
	:	- d'une opération de communication.	=> Opération non réalisée car non nécessaire pour l'instant.
		Soutien à la mise en place d'opérations :	
		- élimination de métaux en mélange, - élimination de canettes en aluminium,	volume traité : 105,51 t volume traité : 2,168 t
		- élimination de déchets encombrants,	volume traité : 82,88 t
		 élimination de VHU, élimination de batteries usagées au plomb (AUP), 	volume traité : 56 unités volume traité : 49,2 t
		- élimination d'HU et de filtres à huiles usagés,	volume traité : 27,2 t
		- élimination de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).	volume traité : 34 t

¹ Cette somme correspond à la somme engagée lors du comité du 22 juin 2007 pour la mise en place d'une filière de traitement des VHU et qui a été réaffectée au comité du 19 septembre 2008.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2009	50 700 000	Soutien à la mise en place: - d'un centre de tri et transit des déchets sur Ouvéa, Maré et Tiga (achat des équipements), - d'une filière d'élimination des piles usagées (PU).	=> Etudes réalisées ; démarrage des travaux en 2011. => Opération sur les PU en cours ; opération étendue aux HU, pneumatiques usagés et AUP (cf. année 2011 du tableau & commentaire page suivante).
2011	1 600 000 complétés par la réaffectation d'une partie des 10 700 000 ²	Soutien à la mise en place : - d'un observatoire des déchets à l'échelle du territoire, - de filières d'élimination des pneumatiques usagés, AUP et HU.	=> Opération en cours pour un montant global de 11 700 000 F CFP dont 4 800 000 F CFP financés par le fonds TAP (3 provinces confondues). => Opérations non encore lancée.

En 2010, la province des îles Loyauté a demandé la prolongation de la date d'échéance de la convention relative aux sommes attribuées en 2008. Celle-ci lui a été accordée. La prolongation était due au retard sur le projet de centre de tri et de transit de Lifou et sur les opérations d'élimination, retard lié d'une part à l'annulation des élections provinciales en 2009 (report du lancement du chantier) et d'autre part à la résiliation du contrat de l'entreprise chargée du gros œuvre.

En 2011, la province des îles Loyauté a demandé la réaffectation d'une partie de la subvention attribuée en 2009 à la mise en place d'une filière d'élimination des piles usagées, réaffectation qui lui a été accordée. En effet, le coût de l'action sur les PU ayant été moins élevé que prévu, la province des îles Loyauté a souhaité utiliser le reliquat pour la réalisation d'actions similaires sur les HU, les AUP et les pneumatiques usagés.

En 2012, la province des îles Loyauté devrait présenter une demande de réaffectation d'une partie de la subvention attribuée en 2009 à la mise en place de centres de tri et de transit de Maré, Ouvéa et Tiga, ainsi que la suppression d'une partie des actions. Cette demande a déjà été présentée en 2011 mais par manque de justificatifs elle a été repoussée à 2012.

Filières réglementées:

- Délibération n° 2007-60/API adoptée le 30 août 2007 relative à l'élimination des huiles usagées : la filière est en place et opérationnelle depuis 2008.
- Délibération n° 2007-61/API adoptée le 30 août 2007 relative à l'élimination des batteries usagées : la filière est en train de se mettre en place.

² Cette somme correspond à la somme engagée lors du comité du 2 décembre 2009 pour la mise en place d'une filière d'élimination des PU et qui a été réaffectée partiellement lors du comité du 7 juin 2011.

3.2 Financements accordés à la province Nord

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province Nord est de 79 100 000 F CFP. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2005	11 000 000	Soutien à la mise en place d'une filière :	14 (A) 1 1
		- traitement des huiles usagées,	=> Refus des distributeurs de mettre en place les points de collecte (filière envisagée de type mixte) ; la filière n'a donc pas pu être mise en place ; la somme est redéployée sur le projet « huiles usagées » de l'année 2008.
i		dans la perspective de la parution de la délibération relative à l'élimination des huiles usagées.	=> Délibération n° 59-2006/APN adoptée le 14 avril 2006.
2008	55 000 000	Soutien à la mise en place d'une filière :	
		- traitement des huiles usagées.	=> Opération de collecte et de traitement réalisée pour un montant de 14 000 000 F CFP; équipement des communes en PAV quasiment terminé pour un montant engagé de 6 000 000 F CFP.
		Soutien à la mise en place d'opérations :	
		- élimination de piles usagées,	=> Montant engagé de 9 000 000 F CFP; 3 collectes en sept., oct. et déc. 2011.
		- élimination de VHU,	=> Collecte en cours : 316 VHU sur 7 communes (dont Belep) + bac de la Ouaième ; reste 154 VHU sur 8 communes ; montant total de 12 675 000 F CFP (engagé) dont 11 000 000 F CFP financés par le fonds TAP
		- élimination de batteries usagées .	=> Montant engagé de 9 000 000 F CFP ; 3 collectes en sept., oct. et déc. 2011.
		Soutien à la mise en place d'une étude :	
		- élimination des déchets dangereux.	=> Etude terminée pour un montant de 4 410 000 F CFP.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2011	13 100 000	Soutien à la mise en place d'opérations : - élimination de pneumatiques usagés.	=> Opération programmée pour courant 2012.
		Soutien à la mise en place : - d'un observatoire des déchets à l'échelle du territoire.	=> Opération en cours pour un montant global de 11 700 000 F CFP dont 4 800 000 F CFP financés par le fonds TAP (3 provinces confondues).

En 2011, la province Nord a demandé la prolongation de la date d'échéance de la convention relative aux sommes attribuées en 2008. Celle-ci lui a été accordée. La prolongation était due à un retard sur toutes les opérations suite a un manque de moyens humains.

Filières réglementées:

- Délibération n° 59-2006/APN adoptée le 14 avril 2006 relative à l'élimination des huiles usagées : pas d'information supplémentaire sur l'avancée de la mise en place de cette filière à ce jour.

3.3 Financements accordés à la province Sud

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province Sud est de 238 350 000 F CFP. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2004	29 730 000	Soutien à la mise en place d'une filière :	
		- traitement des huiles usagées,	=> Convention d'analyse des huiles mise en place pour un montant total de 2 500 000 F CFP.
		- élimination des accumulateurs usagés.	=> Exportation de 255 tonnes d'accumulateurs pour un montant total de 17 300 000 F CFP.
			=> Délibération n° 14-2005/APS adoptée le 26 mai 2005.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2005	27 700 000	Soutien à la mise en place d'une filière: - élimination des pneumatiques usagés, - élimination des accumulateurs usagés au plomb. pour préparer la transition vers une filière réglementée.	=> Redéploiement sur l'élimination de pneumatiques et de VHU puis de piles et VHU; élimination de piles terminée pour un montant total de 6 860 000 F CFP; opération d'exportation de carcasses de VHU avec la société EMC terminée pour un montant total de 10 000 000 F CFP. => Opération terminée pour un montant total de 8 800 000 F CFP.
2008	88 820 000 complétés par le trop perçu de 11 180 000 ³	Soutien à la mise en place : - d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité « déchets dangereux diffus », - d'une mission de préfiguration d'un éco-organisme.	 Etude réalisée par G&O Consult pour un montant total de 10 867 500 F CFP; points abordés: gisements, producteurs, diagnostic des offres de traitement, possibilités de traitements en fonction des déchets, préfaisabilité d'une cellule de classe 1 en province Sud. ⇒ Marché public passé avec Eco-emballages de novembre 2008 à novembre 2009 pour un montant total de 31 119 165 F CFP; assistance de TRECODEC pour la mise en place des 5 filières réglementées en province Sud; assistance à la mise en place d'une filière de gestion des déchets d'emballage.

³ Dans le bilan de la province Sud, fourni lors du comité du 2 juin 2008, est apparu un reliquat de 11 180 000 F CFP sur la globalité des subventions versées depuis 2004. Il a été décidé de soustraire cette somme aux montants attribuables à la province Sud lors du comité du 2 juin 2008 (montant de 100 MF CFP demandé).

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2008 (suite)	88 820 000 complétés par	Soutien à la mise en place d'opérations :	
	le trop perçu de 11 180 000 ³	- élimination d'un stock historique de piles usagées du centre hospitalier territorial (CHT) de Nouvelle Calédonie,	=> Inclus à l'opération d'élimination des stocks historiques de piles et d'accumulateurs autres qu'au plomb de la province Sud; cette
		-	subvention a été <u>réaffectée</u> au projet de la province Sud d'élimination de boues souillées aux hydrocarbures.
		- élimination d'un stock historique de déchets ménagers spéciaux du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de l'agglomération de Nouméa,	=> L'opération n'ayant pu se mettre en place (abandon du SIVU), cette subvention a été <u>réaffectée</u> au projet de la province Sud présenté courant 2009 devant le comité.
		- élimination d'un stock historique de VHU,	=> 660 véhicules traités (communes du Mont-Dore, La Foa, Boulouparis, Thio et Yaté) pour un montant engagé de 10 027 000 F CFP.
			=> 1358 véhicules traités (communes de Bourail, Moindou, Sarraméa, Boulouparis, Thio, Yaté, Mont-Dore (Saint-Louis & île Ouen), île des Pins pour un montant engagé de 39 128 250 F CFP.
		- élimination de boues souillées aux hydrocarbures.	=> Le comité souhaite que la province Sud réitère la demande car les nouvelles échéances ne sont pas connues; cette subvention est donc annulée (33 000 000 F CFP ⁴).
			=> Délibération n° 02-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.
-			=> Délibération n° 03-2008/APS adoptée le 10 avril 2008. => Délibération n° 04-2008/APS
			adoptée le 10 avril 2008. => Délibération n° 05-2008/APS adoptée le 10 avril 2008. => Délibération n° 06-2008/APS
			adoptée le 10 avril 2008.

 $^{^4}$ Le montant total correspond aux 30 000 000 F CFP initialement prévus, plus les 3 000 000 F CFP réaffectés. Page 10/15

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2009	45 000 000 complétés par la réaffectation des 22 000 000 ⁵	Soutien à la mise en place : - d'une étude de faisabilité du traitement de déchets de type DEEE,	=> Etude réalisée par G&O Consult pour un montant global de 5 439 000 F CFP dont 3 000 000 F CFP financés par le fonds TAP; points abordés entre autre: importations d'équipements électriques et électroniques (EEE), gisements estimés de DEEE, écarts entre les ménages et les professionnels.
		- d'une étude de caractérisation de déchets ménagers.	=> Etude terminée pour un montant de 7 000 000 F CFP dont 2 000 000 F CFP financés par le fonds TAP.
		Soutien à la mise en place d'opérations: - élimination d'un stock historique de batteries de condensateurs au pyralène/PCB,	=> Prestataires retenus (Socometra & Socadis) pour un montant engagé de 14 733 240 F CFP; action en cours; volumes estimés: environ 60 batteries.
		- élimination d'un stock historique de VHU,	⇒ Les subventions accordées en 2008 et 2009 correspondant aux mêmes marchés publics, voir le bilan fait pour la subvention de 2008.
		- élimination d'un stock historique de déchets dangereux diffus.	=> Opération reportée par manque de moyens humains; cette subvention a été <u>réaffectée</u> au projet de la province Sud d'élimination de stock de batteries de condensateurs au pyralène/PCB et aux projets présentés par la province début 2010 devant le comité.

⁵ Cette somme correspond à la somme engagée lors du comité du 2 juin 2008 pour l'opération d'élimination de déchets ménagers spéciaux du SIVU (22 MF) et qui a été réaffectée au comité du 2 décembre 2009.

Page 11/15

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2010	15 000 000 complétés par	Soutien à la mise en place d'opérations :	
	la réaffectation des 13 000 000 ⁶	- élimination d'un stock historique de DEEE,	=> Le comité souhaite que la province Sud réitère la demande car les nouvelles échéances ne sont pas connues ; cette subvention est donc annulée (15 000 000 F CFP ⁷).
-		- élimination d'un stock historique de VHU.	=> 300 véhicules traités (1 marché public : commune de Païta) pour un montant total de 2 709 000 F CFP.
			=> 200 véhicules traités (1 marché public : commune du Mont-Dore) pour un montant engagé de 1 575 000 F CFP.
			=> 76 véhicules traités (1 marché public : commune de Nouméa- squat du Caillou Bleu) pour un montant engagé de 1 663 200 F CFP.
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	=> 254 véhicules prévus dont 220 traités (1 marché public : commune de Dumbéa) pour un montant engagé de 1 533 650 F CFP.
			Montant global engagé de 8 480 850 F CFP dont 5 000 000 F CFP financés par le fonds TAP.
		Soutien à la mise en place : - d'une étude d'opportunité d'implantation d'un(de) centre(s) de tri de déchets d'emballages à l'échelle territoriale.	=> 1 ^{ère} phase de l'étude en cours de finalisation; le choix du scénario a pu être fait lors du comité TAP du 15 décembre 2011: un centre de tri de déchets d'emballages situé en province Sud (au plus proche de la majeure partie du gisement) et un centre de mise en balles situé en province Nord (optimisation des volumes à transporter au centre de tri). => 2 ^{ème} phase de l'étude lancée courant février 2012; rendu attendu pour mai 2012.

⁶ Cette somme correspond à une partie de la somme engagée lors du comité du 2 décembre 2009 pour l'opération d'élimination de déchets dangereux diffus (20 MF) et qui a été réaffectée au comité du 28 avril 2010.

⁷ Le montant total correspond aux 5 000 000 F CFP affectés lors du comité du 28 avril 2010, plus les

10 000 000 F CFP réaffectés.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2011	32 500 000	Soutien à la mise en place : - d'un observatoire des déchets à l'échelle du territoire.	=> Opération en cours pour un montant global de 11 700 000 F CFP dont 4 800 000 F CFP financés par le fonds TAP (3 provinces confondues).
		Soutien à la mise en place d'opérations :	-
		- élimination d'un stock historique de produits phytosanitaires (2011),	=> Opération terminée pour un montant global de 14 871 338 F CFP; prestataire: Socadis; volume de déchets traités: environ 5 tonnes; répartition des coûts: traitement pour 58 %, collecte pour 30 %, transport/assurance pour 10 % et communication/petit matériel pour 2 %.
	. !	- élimination d'un stock historique de produits phytosanitaires (2012).	=> Lancement de l'opération prévu pour mi 2012 ; l'opération consiste en un déstockage plus une animation de groupe de travail pour mettre en place la filière.

En 2009 et 2010, la province Sud a fait plusieurs demandes de réaffectations et une demande de prolongation de date d'échéance de la convention relative aux sommes attribuées en 2008. Celles-ci lui ont été accordées. Les réaffectations étaient dues soit à l'abandon du projet suite au retrait d'un partenaire, soit à l'absence de moyens humains. La prolongation était due au retard sur le projet concernant les boues souillées aux hydrocarbures.

En 2011, la province Sud a fait une demande de prolongation de date d'échéance de la convention relative aux sommes attribuées en 2009, qui lui a été accordée. La prolongation été due au retard pris sur le projet concernant le stock historique de batteries et condensateurs aux PCB/pyralène, pour des raisons de non-conformité réglementaire du premier prestataire retenu. De plus, considérant les nouveaux délais présentés par la province pour les actions concernant les boues souillées aux hydrocarbures et le stock historique de DEEE, le comité a proposé l'annulation de ces deux actions.

Filières réglementées:

- Délibération n° 02-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des pneumatiques usagés : la filière est en place et opérationnelle ;
- Délibération n° 03-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des piles et accumulateurs usagés à l'exception des accumulateurs au plomb : la filière est en place et opérationnelle ;
- Délibération n° 04-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des accumulateurs usagés au plomb : la filière est en place et opérationnelle ;
- Délibérations n° 14-2005/APS du 26 mai 2005 modifiant la délibération n° 2001-2005/APS du 15 février 2005 et n° 05-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à l'élimination des huiles usagées : la filière est en place et opérationnelle ;
- Délibération n° 06-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à l'élimination des véhicules hors d'usage : la filière est en place et opérationnelle.

Des projets de filières réglementées concernant les DEEE, les emballages et les déchets dangereux diffus sont toujours en cours.

3.4 Financements accordés à la ville de Nouméa

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la ville de Nouméa est de 89 000 000 F CFP. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2009	89 000 000	Soutien à une opération de traitement des huiles dans le cadre de la réhabilitation de la « fosse à huile » du centre d'enfouissement de Ducos.	=> Réhabilitation terminée. Montant liquidé 561 100 000 F CFP; liquidation des versements du fonds TAP pour un montant de 81 000 000 F CFP.
		Soutien à la mise en place d'une opération d'élimination d'un stock historique de produits chimiques destinés à la lutte antivectorielle.	=> Stock historique éliminé par la société SOCADIS, autorisée à exporter ce type de produit; montant liquidé 5 460 414 F CFP; un plan de gestion de ces produits pour les années futures a été fourni par la mairie de Nouméa et les compléments de réponses demandés par le comité (actions de réduction des volumes, conditions de stockage des déchets) ont été fournis lors du comité du 11 avril 2012.

4 DISPONIBILITE DU FONDS

Le montant disponible pour le premier comité de 2012 sera de 199 000 000 F CFP inscrits au budget primitif auxquels s'ajouteront :

- 314 758 218 F CFP de reports non engagés en 2011,
- 19 400 898 F CFP de recettes excédentaires 2011 par rapport à l'inscription budgétaire, sous réserve de l'adoption au budget supplémentaire 2012 du montant exact de cet excédent.

Le montant global pour l'année 2012 s'élèverait donc à un total de **533 159 116 F CFP** (sous réserve de l'adoption au budget supplémentaire 2012 du montant exact de l'excédent 2011).

Il est important de noter que dans le cadre du projet d'évolution du fonds TAP, il est prévu d'utiliser les ressources du fonds à hauteur de 300 000 000 F CFP sur 5 ans (2011-2015) pour la réalisation de projets d'ampleur territoriale.

5. PROJET DE MODIFICATION A APPORTER AU FONDS

Dans le cadre de l'évolution du champ des actions soutenues par le fonds TAP, un projet de modification de la délibération n° 365 du 3 avril 2003 était prévu pour présentation au congrès courant 2011 (cf. rapport annuel 2010).

Ce projet n'a pu être présenté au congrès dans les délais prévus suite à la nécessité de compléter les modifications à apporter. Il est donc présenté conjointement à ce rapport.

Le vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Gilbert TYUIENON